

DECRET N° 2010-018 DU 03 FEVRIER 2010

portant ratification de l'Accord de prêt additionnel signé le 16 novembre 2008 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement du Projet santé "1" en République du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.
- Vu** la loi n° 2010 -08 du 02 février 2010 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt additionnel signé le 16 novembre 2008 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement du Projet santé "1" en République du Bénin.
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006.
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement .

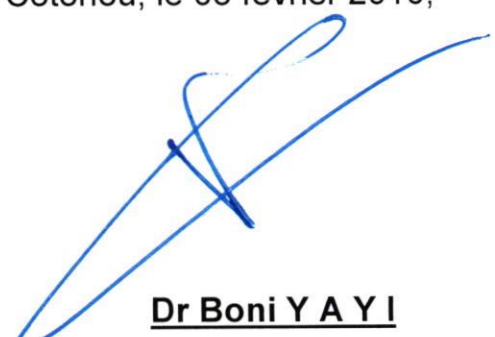
DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié, l'accord de prêt additionnel d'un montant de 1,550 millions de dollars des Etats-Unis, équivalant à sept cent cinquante six millions (756.000.000) de francs CFA environ, signé le 16 novembre 2008 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), dans le cadre du financement du projet santé "1" en République du Bénin et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 février 2010,

Par le Président de la République, Chef
de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I



Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de Santé,

Issifou TAKPARA

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Idriss L. DAOUDA

AMPLIATIONS : -PR 06- AN 04 -CS 02 -HAAC 02 HCJ 02 CES 02 MECPDEPP-CAG 4 MEF 4 MEE 4 AUTRES MINISTERES 27 -
CC 02 -CAB 02 SGG 02 -DRH 02 -DRFM 02 -DPJEJ 02 -DLCS 02 -DGB 02 -CF 02 -DGTCP 02 -DGML 02 -IGF 02 -DGID 02 -
UAC 02 - UNIPAR 02 JO 01